

aux enfants l'usage des outils; c'était tout à la fois une agréable diversion à leurs études, en même temps qu'un moyen pour l'élève de manifester ses aptitudes. Un programme de travaux manuels fut établi dans les écoles d'Ontario en 1883 et en 1891 dans celles de la Nouvelle-Ecosse, où il devint obligatoire en 1893 pour les candidats instituteurs faisant leurs études de pédagogie. Dans les provinces des prairies, cet exemple fut suivi dès les premières années de ce siècle.

Mais ce fut au cours de la seconde décade de ce siècle que l'enseignement technique et professionnel prit un large essor. Après la publication du rapport du Dr Seath sur l'«éducation, au point de vue industriel» et le rapport de la commission d'enquête de 1910, sur l'«enseignement technique et professionnel» publié en 1913, l'enseignement technique fit de rapides progrès, accélérés par l'aiguillon de la nécessité des fabrications pendant la guerre. Dès 1915, l'enseignement professionnel dans Ontario, était professé dans les écoles d'apprentissage, dans les écoles techniques et dans les écoles d'art; la même année, une grande école technique s'ouvrait à Toronto. Les écoles techniques Kelvin et St-John, de Winnipeg, datent de 1911 et la grande école technique de Montréal de la même année.

**Aide du gouvernement fédéral.**—Quoique l'instruction du peuple soit du ressort des provinces, le gouvernement fédéral, comprenant l'importance nationale de l'enseignement professionnel, fournit des fonds supplémentaires pour l'accomplissement de cette œuvre. En 1913 fut passée la loi d'instruction agricole attribuant aux provinces \$10,000,000, payables en dix ans, pour favoriser l'enseignement agricole. En 1919, une somme égale fut votée en faveur de l'enseignement technique; payable en dix années, elle est distribuée entre les provinces, proportionnellement à leur population, à la condition toutefois que le subside fédéral n'excède jamais les sommes dépensées par une province à cet effet. Ces subventions ont beaucoup contribué à susciter l'intérêt des autorités provinciales dans cette direction; à l'heure qu'il est l'enseignement professionnel est partout prospère, surtout dans les provinces manufacturières de l'est.

Les institutions d'enseignement technique régies par les dispositions de la loi sur l'enseignement technique de 1919 (9-10 George V, chap. 73) possédaient 56,744 élèves durant l'année scolaire terminée le 30 juin 1921, 61,961 en 1922, 70,300 en 1923; 79,829 en 1924 et 88,024 en 1925. (Tableau 10.)

**10.—Écoles techniques et professionnelles du Canada, leurs instructeurs et leurs élèves, année terminée le 30 juin 1925<sup>1</sup>.**

Provinces.	Nombre de municipalités possédant des écoles.			Nombre de professeurs et instructeurs.				Elèves inscrits.			
	Du jour.	Du soir.	Total.	Du jour.	Du soir.	Par correspondance.	Total.	Du jour.	Du soir.	Par correspondance.	Total.
Ile du Pr.-Edouard.	1	1	2	16	1	—	17	141	30	—	171
Nouvelle-Ecosse.	1	28	29	17	171	21	209	180	3,444	528	4,152
Nouveau-Brunswick.	6	8	14	24	64	1	89	312	1,637	677	2,626
Québec.	9	20	29	106	233	—	339	1,742	6,963	—	8,705
Ontario.	25	50	75	544	1,203	—	1,747	15,422	35,789	—	51,211
Manitoba.	3	1	4	100	63	—	163	1,479	3,579	—	5,058
Saskatchewan.	3	4	7	54	42	—	96	938	991	—	1,929
Alberta.	3	9	12	70	75	4	149	1,800	2,430	238	4,468
Colombie Britan.	14	35	49	126	221	2	349	2,123	7,386	195	9,704
<b>Total.</b>	<b>65</b>	<b>156</b>	<b>221</b>	<b>1,057</b>	<b>2,273</b>	<b>28</b>	<b>3,158</b>	<b>24,137</b>	<b>62,249</b>	<b>1,638</b>	<b>88,024</b>

<sup>1</sup> Les données contenues dans le tableau ci-dessus s'appliquent uniquement aux écoles, classes ou cours subventionnés, en vertu de la loi fédérale sur l'enseignement technique. Le nombre de leurs élèves et de ceux des écoles similaires ne bénéficiant pas de cette loi est indiqué au tableau 1 dans le groupe d'écoles portant le numéro 2. Les écoles ouvertes le jour et le soir figurent sous les deux rubriques et les professeurs qui enseignent le jour et le soir sont également comptés deux fois. C'est le maximum des inscriptions qui est indiqué et non la moyenne.